

28/

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/203 du 22/2/1982
DECRET N° /MPS.DGTFP.DFP/21023/

Portant interruption et nomination de
Monsieur CLINDE Thomas et ONDAY
IMBA-TO, dans les cadres de la
catégorie A1, hiérarchie I des Services
Techniques (mine).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/ET du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/ET du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/ET du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/ET du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/ET du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/ET-ES du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires recrutés, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/ET-ES du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des postes hiérarchiques relatifs aux nominations, intégrations, reconversions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/ET du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/815 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/817 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 00799 du 20 Novembre 1981 du Directeur de Cabinet du Ministre des Mines et de l'Energie, en attendant les dossiers des intéressés ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.1960 susvisé, Messieurs OKINDEI Thomas, né le 9.07.1956 à Bolobo (Zaire) et ONDAY IBARA-MBEMBE, né le 17.07.1957 à Gagna, titulaires du Diplôme Supérieur de l'Institut de Formation Pétrolière de Warri (NIGERIA), Spécialité : "Technologie de Raffinerie Pétrolière", sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, hiérarchie I les Services Techniques (Mines) et nommés au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

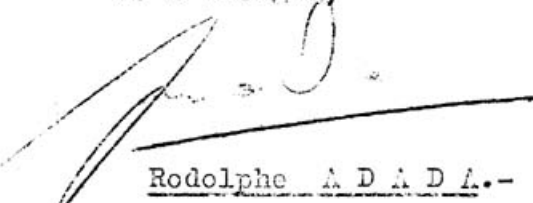
ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

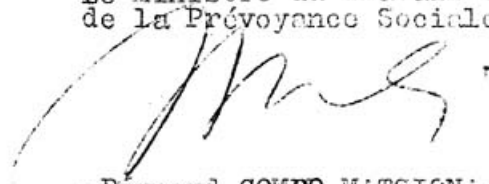
BRZEEVILLE, le 22 Février 1982

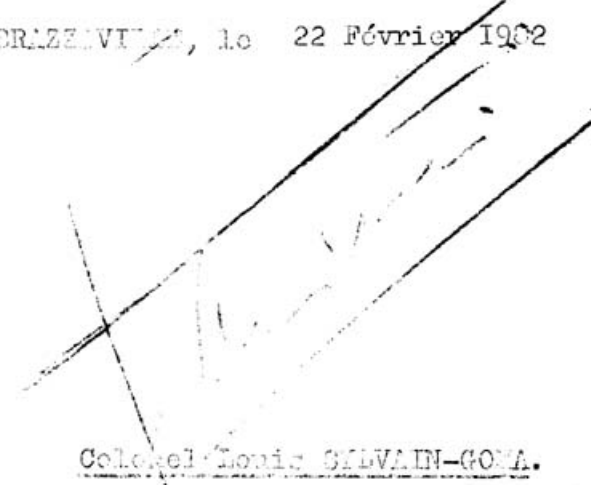
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

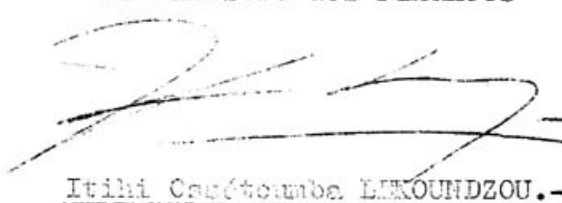

Rodolphe A. D. A. D. A.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONI.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances


Itihé Caméroumba LIKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.M.E.	1
DOSSIER	6
INTERESSES	2
SGCM/BC	2./-

